



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-98006>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-98006**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Loos

Correspondant : MME PRUVOST Christelle, Ville de Loos

Adresse : 104 rue du Maréchal Foch - BP 109, 59120 Loos

Coordonnées :

Téléphone : 0320104011

Courriel : cpruvost@ville-loos.fr

Adresse internet : <http://www.marchespublics596280.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Vérification, entretien, fourniture et pose de défibrillateurs (comprenant un volet formations) pour la Ville de LOOS (59120)

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Vérification, entretien, fourniture et pose de défibrillateurs (comprenant un volet formations) pour la Ville de LOOS (59120)

Refus des variantes.

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 26/09/2025 à 11:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25-26C

Renseignements complémentaires : Lot unique. En effet, il est impossible de définir des lots distincts dans ce cadre. Tranches : sans objet. Variantes : les variantes ne sont pas autorisées. Prestation supplémentaire éventuelle : sans objet. L'accord-cadre à bons de commande est mono-attributaire. Pas de visite prévue. Le marché public est conclu à prix mixtes : - Part forfaitaire : maintenance annuelle (vérification, entretien et formation) : Estimation : 3000,00euro(s) HT par an Le marché public est conclu en partie à prix global et forfaitaire (maintenance annuelle comprenant la vérification et la formation), l'offre de prix est à remplir par le candidat dans l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières. - Part à prix unitaires (bons de commande) : Fourniture et pose des défibrillateurs (comprenant les pièces de rechanges éventuelles) : 5000,00euro(s) HT maximum par an Le marché public est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification au titulaire. Le marché est reconductible 3 fois pour une nouvelle période d'un an de manière tacite. Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de leur date limite de réception. Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation. Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats. Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. La ville se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre. Toutefois, comme le prévoit l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, le marché pourra être attribué sur la base des offres initialement remises sans négociation. Les candidatures et les offres devront être transmises sous forme dématérialisée via la plateforme : <https://marchespublics596280.fr> Les offres déposées seront cryptées et pourront être signées électroniquement dans le cadre de l'utilisation de la plateforme de dématérialisation. (La signature n'est pas obligatoire lors de la remise des offres). Recours à l'amiable : Si un différend survenait à l'occasion de l'exécution du présent marché, les parties s'efforcent de le régler à l'amiable. En cas de persistance du différend et avant de saisir un juge, plusieurs modes de règlement sont possibles : Médiation par le « médiateur des entreprises » auprès du Ministre de l'Economie ou intervention des comités consultatifs de règlement à l'amiable des litiges (CCRA) prévus à l'art. L. 2197-1 du Code de la Commande Publique (Consultation, transaction, arbitrage). Le Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics compétent est : Le CCIRA de Nancy Préfecture de Meurthe et Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac 54038 Nancy Cedex Téléphone : 03 83 34 25 65 Télécopie : 03 83 34 22 24 Mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr Tribunal compétent : En cas de litiges entre les parties qui ne pourraient être réglés à l'amiable, la loi française est seule applicable. Le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille seul compétent. Toute procédure de recours pourra être introduite selon les dispositions et délais en vigueur : - soit auprès du Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 LILLE CEDEX Téléphone : 03 59 54 23 42 Télécopie : 03 59 54 24 45 Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr - soit par utilisation de l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=578005&orgAcronyme=50360>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/09/2025